

Délibération du Conseil d'administration du 10 mars 2022

N° CA-22-0310-06

Avenant au marché de gardiennage

Le conseil d'administration de l'Université Gustave Eiffel

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n° 2019-1360 du 13 décembre 2019 portant création de l'Université Gustave Eiffel et approbation de ses statuts ;

Vu le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu la délégation de pouvoir n°20-1217-03 ;

Vu la note de présentation jointe à la présente délibération.

Considérant que dans le cadre de la mutualisation des marchés de prestation de gardiennage au sein de l'Université Gustave Eiffel, l'intégration du bâtiment Bienvenüe par voie d'avenant induit un coût total de marché de prestation supérieur au seuil de délégation de pouvoir du président ;

Considérant qu'il est demandé au conseil d'administration d'autoriser le président à signer l'avenant relatif aux prestations de gardiennage du bâtiment Bienvenüe tel que présenté ;

Délibère

Article 1er

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente délibération, comme suit :

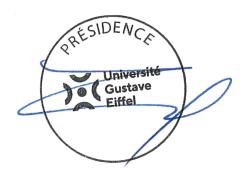
Nombre de votants : 25
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 25
Nombre de votes contre : 0

Article 2

Le président de l'Université Gustave Eiffel est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le président de l'Université Gustave Eiffel

A Champs-sur-Marne le 21 mars 2022



Gilles ROUSSEL



univ-gustave-eiffel.fr

Note pour les membres du conseil d'administration du 10 mars 2022

NOTE AVENANT AU MARCHE DE GARDIENNAGE

Contexte:

Le marché de gardiennage notifié par l'ex Ifsttar le 5 novembre 2018 (avant la fusion) arrive à échéance le 31 mai 2022.

Le marché de gardiennage, notifié par l'ex UPEM le 20 juillet 2020 à la société S3M SECURITE pour un montant annuel de 818 106,74 € HT, arrive à échéance le 31 août 2024. Ce marché prévoit la possibilité de supprimer ou d'ajouter d'autres bâtiments.

Dans le cadre de la mutualisation des marchés au sein de l'Université Gustave Eiffel, un avenant a été signé le 8 juin 2021 afin d'intégrer le Bâtiment ESIEE pour un montant annuel de 370 477,02 € HT. Le Bâtiment Bienvenüe sera également intégré à ce marché par voie d'avenant pour une durée de 27 mois.

Un devis a été établi par la société S3M SECURITE pour un montant annuel de 576 060,12 € HT soit pour 27 mois 1 296 135,27 € HT.

La décision du Conseil d'Administration n° CA-20-1217-03 du 17 décembre 2020 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration à la Présidente par intérim et au futur Président de l'Université, donne pouvoir au Président pour signer les marchés de fournitures et services dont le montant annuel est inférieur à 1 500 000,00 € HT.

Or le montant du marché initial augmenté des montants des avenants de l'ESIEE et de l'ex-Ifsttar s'élève à 1 764 643,88 € HT. En conséquence la signature de l'avenant relatif au Bâtiment Bienvenüe nécessite la validation du Conseil d'Administration.

Délibération sur:

Il est proposé aux membres du conseil d'administration de se prononcer sur l'autorisation au président de signer l'avenant n° 3 relatif aux prestations de gardiennage du Bâtiment Bienvenüe pour un montant annuel de 576 060,12 € HT avec la société S3M SECURITE, titulaire du marché initial.

<u>Document joint:</u> Devis de la société S3M Securité